Le Courrier des maires et des élus locaux, 1er décembre 2012

L'enjeu

Un 95e congrès consensuel entre l'Etat et les élus

- **Le rendez-vous annuel des maires s'est tenu dans une ambiance constructive avec l'Etat.**
- **Mariage pour tous, normes, agence de financement, rythmes scolaires… le chef de l'Etat a en partie désamorcé les tensions.**
- **Les élus veilleront cependant à ce que le gouvernement tienne ses engagements.**

Actualité oblige, le projet de loi relatif au mariage pour tous, qui sera discuté en début d'année prochaine, a été abordé dès les premiers échanges. Jacques Pélissard a rappelé que « les maires nuiraient au nom de la loi et seront donc chargés d'appliquer la loi de la République ». Cependant, le président de l'AMF a souligné les inquiétudes des élus, «qui pèsent aussi sur les conséquences inéluctables en termes de droit de la filiation de cette réforme sociétale». Il demande « que soient étudiées toutes les pistes juridiques susceptibles de concilier respect de la loi et respect des consciences des maires », dans le cadre d'un groupe de travail créé sur le sujet avec la chancellerie.

En réponse, le chef de l'Etat a rappelé que les maires «représentants de l'Etat» devront appliquer la loi tout en admettant que ce texte puisse heurter certains élus: « La loi s'applique pour tous dans le respect néanmoins de la liberté de conscience. » François Hollande a rappelé que les maires peuvent d'ores et déjà déléguer à un adjoint la célébration d'un mariage, en soulignant que «ces possibilités de délégations peuvent être élargies». Cependant, la liberté du conseiller ou la faculté pour les élus de faire jouer une clause de conscience pour refuser de célébrer un mariage ne figurant pas dans le projet de loi, a précisé le gouvernement (lire aussi p. 62).

En chiffres

100 M€
La somme révélatrice par l'Etat, selon la DGCL, pour ajuster en 2013 la dotation d'intercommunalité aux recompositions de la carte.

20 Md€
Le montant des fonds d'épargne que la Caisse des dépôts mobilisera, pour la période 2013-2017, afin de soutenir les investissements de très long terme des collectivités.

Décentralisation

François Hollande a réitéré son souhait d'adopter un « code de bonne conduite entre l'Etat et les collectivités», un «contrat de confiance». Le «Haut conseil des territoires», conçu comme un «lieu de concertation, d'évaluation et de négociation», en sera le laboratoire dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, dont Marylise Lebranchu a annoncé la présentation « en février». «L'AMF y jouera un rôle dominant, et les élus piloteront le point directement lorsqu'un sujet le justifie», a souligné le chef de l'Etat.

Marylise Lebranchu

Le projet de loi sur la décentralisation «aboutira à la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les acteurs locaux», a précisé le ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique. Il consolidera le bloc local, préservera la départementalisation et confortera les régions dans leur rôle économique». Subsidiaire, la conférence d'action publique territoriale», essaie régulier au niveau régional la répartition des compétences entre les collectivités et les EPCI, « débouchera sur un contrat de gouvernance écrit qui permettra à chaque citoyen de savoir qui fait quoi ».

Feu vert à l'agence de financement

Soutenue par les associations d'élus, l'agence de financement des collectivités permettra à celles-ci de se regrouper pour émettre un volume d'obligations qui leur garantirait un prix très faible. Cet outil de financement désintermédié, sans actionnaires autres que les collectivités, leur offrira ainsi des perspectives de réduction des frais financiers loin d'être négligeables, au regard des marges actuellement pratiquées par les banques, qui s'élèvent couramment à plus de 300 points de base. «Cette agence offrira aux collectivités une source bienvenue de diversification du financement des collectivités, assure Olivier Landel, délégué général de l'Acuf, l'une des associations qui ont porté ce projet. Elle permettra aussi au secteur public local de disposer en quelque sorte d'un étalon en termes de coût de la liquidité.» L'agence ne devrait pas bénéficier de la garantie de l'Etat.

Elle devrait adopter le statut d'établissement public local. Elle devra clarifier l'accès au financement qu'elle offrira aux petites et moyennes collectivités. La crédibilité de l'agence sur les marchés dépendant de celle de ses membres, ses gestionnaires devront procéder à une sélection de leurs clients, en fonction de leurs comptes. Point positif, ce fonctionnement introduira une démarche vertueuse, incitant les collectivités à prononcer des critères de bonne gestion. L'Etat et les associations arrêteront de concert le processus de création de cette agence qui pourrait être entériné par un amendement du gouvernement dans le collectif budgétaire pour 2012. Les collectivités devront s'armer de patience : ce délicat qui faudra un an entre l'adoption du texte créant l'agence et son opérationnalité, la démarche devant être notamment validée par l'autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Les municipales en mars 2014

«Les élections municipales se dérouleront en mars 2014», a confirmé le ministre de l'Intérieur, le 20 novembre. Manuel Valls a également confirmé l'élection concomitante des conseillers communautaires par flèchage sur les listes des candidats aux municipales. Ce flèchage concernera les élus en tête des listes. Ces dispositions ont été présentées, le 20 novembre, en Conseil des ministres. Le gouvernement prévoit un abaissement du seuil démographique appliqué pour le scrutin de liste, de 3 500 à 1000 habitants. Le ministre a estimé pa-

Phoca PDF